



# PLAN D'ACTION

en réponse à la  
présence de plomb  
dans l'eau potable

## Mise en contexte

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal est responsable de l'alimentation en eau potable pour l'ensemble des 16 villes liées de l'Agglomération. Ainsi, la Ville de Beaconsfield collabore avec la Ville de Montréal en participant annuellement à la campagne de dépistage menée par la Ville de Montréal répondant aux exigences réglementaires. Le rôle de la Ville de Beaconsfield consiste en la prise de contact avec les résidents de la Ville de Beaconsfield afin de prévoir les rendez-vous par l'employé de la Ville de Montréal. Nous leur expliquons pourquoi leur résidence a été retenue pour l'échantillonnage, combien de temps dure la visite, comment se déroule le prélèvement et quelles sont les étapes suivantes de la démarche. La Ville de Beaconsfield s'occupe également du suivi et des communications subséquentes, si un dépassement du niveau réglementaire est détecté lors de l'échantillonnage.

À la suite de la campagne d'échantillonnage de 2021, un dépassement de plomb a été enregistré à une adresse prélevée à Beaconsfield. Ainsi, et en conformité avec l'article 36.2 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP) provinciale, la Ville de Beaconsfield se doit d'établir un plan d'action comprenant une description des mesures qu'elle entend prendre pour remédier à la situation ainsi qu'un échéancier détaillé de ces mesures et doit publier sur son site Internet le plan d'action élaboré.

### **Le plan d'action comporte 5 volets :**

1. Plan de communication
2. Stratégie de remplacement complet des entrées de service en plomb
3. Description des solutions choisies pour modifier l'équilibre chimique de l'eau
4. Suivi de l'efficacité des mesures correctrices mises en place
5. Échéancier détaillé des actions à réaliser présentant les coûts qui leur sont associés



## 1. Plan de communication

---

Le plan de communication s'adresse aux propriétaires et aux occupants de bâtiments qui ont présenté un dépassement ou qui sont situés dans les secteurs considérés comme prioritaires.

Montréal transmet annuellement à la Ville de Beaconsfield un bilan annuel de la qualité de l'eau potable. Le bilan identifie les résidents qui ont enregistré un dépassement selon le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

Ainsi, lorsqu'un dépassement est noté par la Ville de Montréal, la Ville de Beaconsfield :

- informe les propriétaires de l'état actuel de la situation ;
- communique avec les propriétaires par des lettres précises lorsqu'il y a dépassement en joignant le feuillet explicatif « Plomb dans l'eau : Quoi faire ? ».
- informe les propriétaires des actions qu'ils doivent prendre pour réduire leur exposition au plomb. Afin de réduire le risque au minimum, des mesures de protection temporaires existent pour diminuer l'exposition au plomb dans l'eau du robinet, comme par exemple l'utilisation de dispositifs de filtration (pichet filtrant, filtre attaché au robinet ou installé sous l'évier) certifiés pour la réduction du plomb conformément à la norme NSF/ANSI no 53. Il est très important de suivre fidèlement les recommandations du fabricant quant à l'installation et à l'entretien de ces filtres.

De plus, la Ville de Montréal sera avisée que le nombre de sites à visiter pour le suivi réglementaire (art. 14.1 du RQEP) devrait être doublé pendant les deux étés suivant l'année du premier dépassement.

Dans le cas des bâtiments où un dépassement a été mesuré, ceux-ci seront revisités l'année subséquente. La méthode de prélèvement employée lors de la deuxième visite, soit la mesure de la quantité de plomb moyenne dans les quatre premiers litres d'eau, est aussi plus représentative de l'eau pouvant être consommée. Suite à la modification de la norme provinciale en 2021, la Ville de Beaconsfield avisera Montréal qu'il pourrait être approprié d'évaluer la pertinence d'échantillonner de nouveau les résidences qui ont été visitées avant 2021 et qui ont obtenu des résultats entre 0,005 et 0,01 mg/L, soit avant la révision à la baisse de la norme.

De manière plus générale, la Ville de Beaconsfield communique avec les résidents quant à l'enjeu de l'eau potable par notre revue « Contact » qui est livrée à toutes les portes en publiant un article sur la qualité de l'eau potable. Cette information est également disponible sur notre site web via une page sur la qualité de l'eau potable.

La Ville évaluera la nécessité de cibler les maisons construites avant 1970 selon les résultats des prochaines campagnes d'échantillonnage.

## 2. Stratégie de remplacement complet des entrées de service en plomb

---

La Ville de Beaconsfield n'a pas identifié de secteur étant considéré comme prioritaire puisque les dépassements sont rares. De plus, les entrées de service d'aqueduc du réseau de la Ville n'ont traditionnellement pas été construites en utilisant le plomb.

## 3. Description des solutions choisies pour modifier l'équilibre chimique de l'eau

---

Selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, seule la municipalité centrale peut agir à l'égard de l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, en l'occurrence, la Ville de Montréal.

## 4. Suivi de l'efficacité des mesures correctrices mises en place

---

La Ville de Beaconsfield fera un suivi sur la concentration de plomb avec les propriétaires de résidences qui ont été identifiés par Montréal comme ayant dépassé la norme réglementaire permise.



## 5. Échéancier détaillé des actions à réaliser présentant les coûts qui leur sont associés

---

- Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année : collaborer avec le Service de l'eau de la Ville de Montréal afin d'identifier les résidences pour prélèvement ;
- Automne suivant : réception et analyse du bilan annuel de la qualité de l'eau potable ; avis transmis aux propriétaires, le cas échéant ;
- Été suivant : deuxième visite de résidence si un dépassement a été mesuré, de concert entre la Ville de Montréal et la Ville de Beaconsfield.

## Conclusion

Les résultats obtenus à ce jour indiquent que la concentration en plomb trop élevée dans l'eau potable ne constitue pas un problème important dans le réseau d'aqueduc de la Ville de Beaconsfield, mais est plutôt limité à quelques résidences. Les prochaines campagnes d'échantillonnage permettront de préciser l'ampleur du problème. Ainsi, ce plan d'action pourra être révisé périodiquement à la lumière des informations recueillies annuellement.





BEACONSFIELD